



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – Vol.26, N° 4

COQUELUCHE ET OREILLONS

Mise à jour de la situation, avril 2017

Par : Martin Aumont, conseiller en soins infirmiers, et D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avril 2017

COQUELUCHE

ÉTAT DE SITUATION DANS LANAUDIÈRE ET AILLEURS AU QUÉBEC

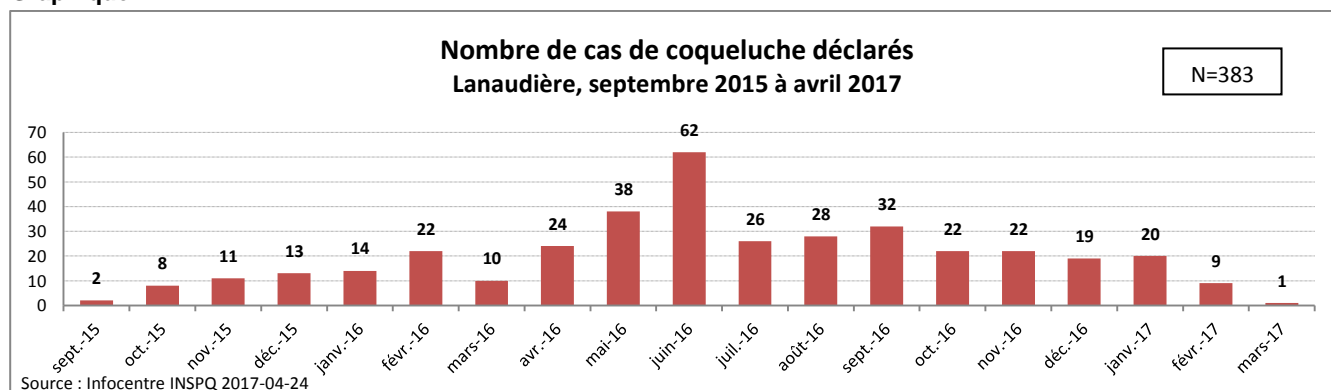
La situation épidémiologique de la coqueluche s'est stabilisée au cours des dernières semaines. Le nombre de cas déclarés à la Direction de santé publique (DSPublique) de Lanaudière a diminué considérablement.

Depuis le 1^{er} mars 2017, 3 cas de coqueluche ont été déclarés dans la région et le taux d'incidence actuel est de 6,39 pour 100 000 personnes, alors qu'il était à 13,73 pour 100 000 personnes à la même période en 2016. Les régions limitrophes présentent également des taux inférieurs à l'année dernière (7,39 pour 100 000 personnes en Mauricie et Centre-du-Québec, 3,94 pour 100 000 personnes dans les Laurentides). Cependant, la coqueluche continue de sévir dans d'autres régions du Québec, notamment dans la région de la Côte-Nord où le taux d'incidence est présentement de 45,14 pour 100 000 personnes.

PORTRAIT SOMMAIRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COQUELUCHE AYANT EU LIEU DANS LANAUDIÈRE

L'épidémie de coqueluche ayant sévi dans la région avait débuté en septembre 2015 et s'est terminée en mars 2017 (Graphique 1). Au total, 383 Lanaudois, dont 56,1 % étaient de sexe féminin, ont contracté la maladie au cours de cette période. L'épidémie a touché majoritairement les enfants âgés de 5 à 14 ans (58,7 % des cas), suivi des enfants âgés de 4 ans et moins (21,7 % des cas). Il est à noter que près du quart (22,9 %) des cas déclarés se sont produits à l'intérieur d'une communauté qui refuse la vaccination.

Graphique 1



RAPPEL

La DSPublique tient à rappeler aux cliniciens l'importance de confirmer les cas de coqueluche par un test de laboratoire (TAAN sur un prélèvement pharyngé). La coqueluche est une maladie à déclaration obligatoire (MADO) au Québec et les cas doivent être déclarés à la santé publique (voir les coordonnées de la DSPublique de Lanaudière à la page suivante).

OREILLONS

ÉTAT DE SITUATION

En suivi à la parution de l'appel à la vigilance sur la recrudescence des cas d'oreillons au Québec produit en décembre dernier, voici la situation épidémiologique actuelle dans la région et au niveau provincial.

L'éclosion d'oreillons a débuté au Québec au début novembre 2016 et, à l'automne, une première grappe de cas a été déclarée en Estrie et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le nombre total de cas déclarés au Québec en 2016 est 14 (voir tableau 1). En 2017, des cas secondaires ont été déclarés suite à des contacts étroits avec ces cas. D'autres régions ont alors été touchées telles que Montréal, Laval, l'Outaouais, Chaudière-Appalaches et la Montérégie, au total 13 cas ont été déclarés (voir tableau 1).

Aucun cas durant la survenue de cette éclosion n'a été confirmé dans la région de Lanaudière. Les cas suspects pour lesquels des analyses de laboratoire ont été demandées ont tous été infirmés.

Compte tenu de la période d'incubation de cette maladie (12 à 25 jours), le risque d'apparition de cas secondaire en lien avec les récents cas signalés au Québec se terminait le 12 avril dernier.

Toutefois, chaque année, des cas sporadiques d'oreillons sont rapportés au Québec, le plus souvent acquis à l'étranger. Le nombre de cas au Québec varie habituellement entre 0-8 cas par année. Dans Lanaudière, au cours des 10 dernières années, le nombre de cas varie de 0 à 4 cas par année.

Tableau 1 – Cas déclaré par région (2016 et 2017)

Régions	2016	2017
Capitale Nationale	1	2
Mauricie	1	
Estrie	5	
Montréal	1	5
Outaouais		4
Chaudière-Appalaches	4	
Laval	2	1
Montérégie		1

Source : Infocentre INSPQ 20-04-2017

RAPPEL CLINIQUE

La fiche technique du MSSS et le dernier bulletin *Le Prévenant* Appel à la vigilance Recrudescence du nombre de cas d'oreillons (décembre 2016) reprennent toutes les informations cliniques (voir lien web ci-dessous). **Il est toutefois important de confirmer les cas par un test de laboratoire.**

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001353/>

http://www.santelanaudiere.qc.ca/ASSS/SantePublique/Pages/Prevenant.aspx?santepubliqueselect=menu_0i87

DÉCLARATION DES CAS

Les oreillons sont une MADO. Les médecins doivent déclarer tous les cas d'oreillons à la DSPublique. Le numéro de télécopieur confidentiel, durant les heures ouvrables, est le **450 759-0281**.

Vous pouvez aussi transmettre vos déclarations par téléphone au **450 759-6660, poste 4459**, ou sans frais au 1 855 759-6660, poste 4459, durant les heures ouvrables, ou au **450 759-8222** hors des heures ouvrables et en demandant le médecin de garde en santé publique.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Lucie Bastrash, chef de l'administration des programmes - Service protection maladies infectieuses et santé environnementale

D^r Pierre Robillard, médecin-conseil en maladies infectieuses

Mise en page

Carolle Gariépy, agente administrative, Service de protection des maladies infectieuses et de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2017

Dépôt légal

Deuxième trimestre 2017

ISSN 1718-9497 (PDF)

1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au : www.santelanaudiere.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.